

L'an deux mille vingt-trois, le douze du mois de janvier, les membres du Conseil d'Administration convoqués le neuf janvier 2023, se sont réunis, dans la salle de réunion de la résidence autonomie « La Chênaie », située à Goderville, sous la Présidence de Monsieur GIRARD, Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux

**Présents** : Mr GIRARD Serge, Mme BACHEVILLIER Marie-Claire, Mme BELLET Florence, Mr CARLIERE Frédéric, Mr DELAMARE Pascal, Mme DURECU Annie, Mme FAUCHEREAU Marie-Claude, Mme GEULIN Isabelle, Mme GONELLA Monique, Mme MALO Véronique, Mr MOIZAN Gérard, Mme MORISSE Nadine, Mme MOUTON Françoise, Mr NIEPCERON Hervé, Mme THUMEREAU Brigitte, Mme VANIER Pascaline,

**Pouvoir** : Mr VAUCHEL Benoît donne pouvoir à Mme DURECU Annie

**Absents excusés** : Mr SCHLEWITZ Yvan, Mr VAUCHEL Benoît, Mme BRULIN Corinne

**Assistait également à la réunion** : Madame MIUS Sandrine DGS de la Communauté de Communes et Directrice du CIAS Campagne de Caux et Madame MARTINEZ, responsable de la résidence

**Secrétaire de séance** : Monsieur CARLIERE Frédéric

---

Nombre de Membres en exercice	19
Quorum	10
Nombre de présents	16
Nombre de votants	17

---

**Délibération N° 06/2023**

**AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE  
REFACTURATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES  
CAMPAGNE DE CAUX ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL  
D'ACTION SOCIALE CAMPAGNE DE CAUX**

## Délibération N° 06/2023

### **OBJET : AUTORISATION DE SIGNATURE DE CONVENTION DE REFACTURATION ENTRE LA COMMUNAUTE DE COMMUNES CAMPAGNE DE CAUX ET LE CENTRE INTERCOMMUNAL D'ACTION SOCIALE CAMPAGNE DE CAUX**

#### **Exposé des motifs valant note explicative de synthèse au sens de l'article L.2121-12 du Code Général des Collectivités Territoriales :**

**Vu** le code général des collectivités territoriales ;

**Vu** les Statuts de la Communauté de Communes Campagne de Caux ;

**Vu** les Statuts du Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux ;

**Considérant** que la Communauté de Communes Campagne de Caux procède au paiement des factures des prestataires informatiques et de téléphonie au profit du Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux ;

**Considérant** que pour procéder à la refacturation de ces factures au Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux, il est nécessaire d'établir une convention précisant les conditions de refacturation ;

#### **Il est proposé au Conseil d'Administration, après en avoir délibéré :**

- **D'autoriser** Monsieur le Président du Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux à signer la convention de refacturation entre la Communauté de Communes Campagne de Caux et le Centre Intercommunal d'Action Sociale.

Le Conseil d'Administration, après en avoir délibéré, **AUTORISE** à l'unanimité, le Président du CIAS à signer la convention de refacturation entre la Communauté de Communes et le Centre Intercommunal d'Action Sociale Campagne de Caux annexée à la présente délibération

Fait et délibéré les jours, mois, et an que dessus

Extrait conforme

Le Président

Transmis au Représentant de l'Etat le : 23/01/2023

Publié le : 24/01/2023

Transmis au comptable le : 24/01/2023

